

692 /
COMMISSION chargée de l'examen du projet de
loi ayant pour objet de modifier et de compléter
les articles 2 et 59, paragraphe premier, du
Code de procédure civile. (N° 228, année
1912.)

(Nommée le 4 juillet 1912.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : André LEBERT. *Secrétaire*
2^e — Gustave LHOPITEAU.
3^e — CHAUMIÉ. *Président*
4^e — Guillaume POULLE.
5^e — RICHARD.
6^e — BELHOMME.
7^e — Paul FLEURY.
8^e — GUILLIER.
9^e — ERMANT.



2

Seance du 5 Juin 1908
M. Chaumier est élu President
M. Lebert comme Secretaire.

M. Lhopiteau declare qu'il est parti-
sain en principe du projet - et qu'il son-
hante même que la faculté laissent à
la victime de l'accident - de même une
obligation en substance au le mot de
ou mot "poursa" - Sur ce point il y a
pas de raison pour ne pas ajouter à la
reparation civile de l'accident celle de
crimes et délits. Il propose d'étendre
la proposition dans ce sens et de lire
d'après le texte ainsi qu'il l'indique.

M. Pouelle estime au contraire que
le projet étant spécial aux accidents
- sous la forme de la loi sur les
chocs même spécial aux accidents
course, parle automobiles - ne peut le
texte ne peut être étendu - sans le
même esprit qui s'agissant que
la victime de l'accident doit être
la véritable bénéficiaire du nou-
veau projet, il est préférable de ne
pas lui laisser le tribunal qui
connaît de la demande -
M. Richard se partage sur l'extension
de la compétence proposée et de la dis-
position au droit commun en matière
de délit quasi-délit et crime.
M. Pouelle se refuse à l'admission
avec cette extension -

Le Commissaire des Indes et
l'Université de Columbia le
gouvernement nous destituer
sans difficulté.

le Président

Thomson

le Secrétaire

Thomson

Leane le 13 juin 1919.

M. Thompson est désigné comme rappor-
teur provisoire avec mission de provo-
quer les explications de M. L'gard
de l'Académie.

le Secrétaire

Thomson